

# Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 10 novembre 2022

*Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Jean-Christophe Dye, Philippe Desfeux, Jean-Christophe Dye, Lucie Valentin*

*Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Marie Guillet, Sandrine Bellier-Benistand*

## *Délibérations du conseil*

→ Vote des tarifs de la billetterie de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2022-2023 avec reconduction de la convention des secours avec l'EPIC des stations de la Drôme.

*Voté à l'unanimité.*

→ Décision modificative N°4 du budget communal 2022.

- Ajout d'une dépense dans le cadre de la location d'un engin de déneigement pour la saison 2022-2023.
- Changements numéros d'imputation
- Achat d'une remorque

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à l'inflation des matériaux et du carburant, il convient de fixer des nouveaux tarifs pour le raccordement au réseau d'eau potable et pour la participation au financement de l'assainissement collectif.

Les frais de branchement au réseau d'eau potable pour toute construction (neuve et existante) sont fixés à 2 000 € HT jusqu'à 5 ml et au-delà à 25 € par ml supplémentaire.

Le montant de la participation pour l'assainissement collectif pour toute construction (neuve et existante) est fixé à 2 800 € HT jusqu'à 5 ml et au-delà à 25 € par ml supplémentaire.

Ces tarifs sont approuvés par le conseil municipal.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune a sollicité une subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition d'un engin de déneigement. Cette subvention n'a pas pu être attribuée au titre de la DETR 2022. Il y a lieu de déposer un nouveau dossier au titre de la DETR 2023. Il convient donc de réaliser une nouvelle délibération afin de solliciter les aides de l'état pour ce projet d'achat.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire expose au conseil que l'entreprise Greg&Bois vend une remorque benne, double essieux d'occasion. La commune n'ayant pas de remorque au service technique, Madame le Maire propose de l'acquérir. Le conseil approuve cet investissement.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire expose au conseil que la décision d'organisation du temps scolaire arrive à terme le 31/08/2023. L'éducation nationale demande aux communes de se positionner. Il convient soit de poursuivre la semaine de 4 jours, soit de passer à la semaine de 4 jours et demi. Les élus souhaitent conserver le rythme actuel la semaine d'école sur 4 jours.  
*Voté à l'unanimité.*

#### **Décisions du conseil**

→ Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de statuer sur les illuminations de Noël de cet hiver. En effet, l'inflation des prix de l'énergie interroge sur l'installation de ces guirlandes lumineuses. Après en avoir débattus, les élus décident de mettre en place les illuminations de Noël car les guirlandes utilisées sont de technologie LED donc peu énergivores toutefois, le nombre de guirlande posée sera diminué et avec les mêmes horaires d'extinction que l'éclairage public. Le conseil décide également de ne pas installer de sapins de Noël dans le village (commerçants et commune).

#### **Questions diverses**

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une procédure de mise en demeure ordonnant des mesures de nature à prévenir le danger que représente des animaux en divagation a été ouverte contre un riverain au hameau des Moreaux.

→ Madame le Maire informe le conseil d'une demande d'un habitant du hameau des Revoux qui souhaiterait savoir ce qu'il est possible de faire au niveau de l'étroitesse de la voie départementale à l'entrée du hameau car les maisons sont accrochées par des véhicules de gros gabarits.

→ Madame le Maire informe le conseil que suite au feu d'artifice du 22/10/2022 tiré dans un centre de vacances de la commune, celui-ci a engendré des dégâts collatéraux vis-à-vis d'une exploitation agricole à proximité. Madame le Maire a interpellé les organisateurs pour leur signaler ces dommages.

→ Madame le Maire informe le conseil sur le problème d'évacuation d'une source communale sur un chemin rural au hameau de Tourtre, une solution pour canaliser cette eau pourrait être envisager avec les riverains propriétaires à proximité. Une réflexion est en cours.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 15 décembre 2022 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Patricia Mottin*